

Bruit : travailler auprès des plus jeunes



Prévention des risques professionnels
À destination des employeurs & salariés

Vous travaillez avec des enfants dans les crèches, garderies, écoles, cantines, selfs, piscines... alors vous êtes concernés par le bruit !

LES SOURCES DE BRUIT

- ▶ Cris, pleurs et rires
- ▶ Chocs (mobilier, chute d'objets...)
- ▶ Discussions simultanées
- ▶ Jeux bruyants
- ▶ Machines
- ▶ Sifflets
- ▶ Etc

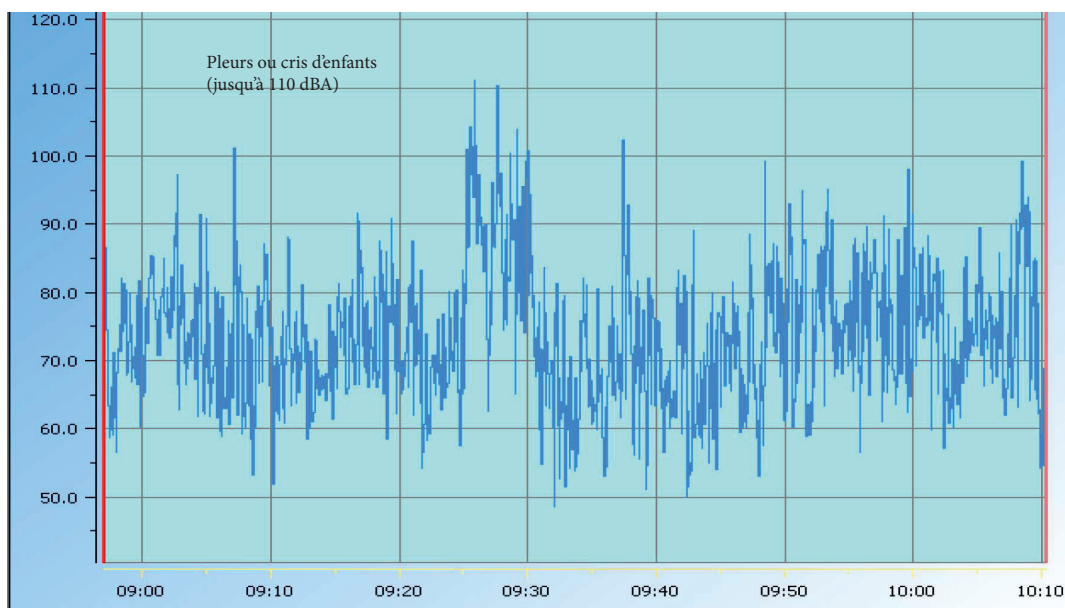
EXEMPLES DE MESURES RÉALISÉES

▶ Niveau sonore moyen journalier :

⇒ 82.5 dBA (entre 77 et 86 dBA)

▶ Niveau de crêtes (choc sonore) :

⇒ Supérieur à 135 et 137 dBC



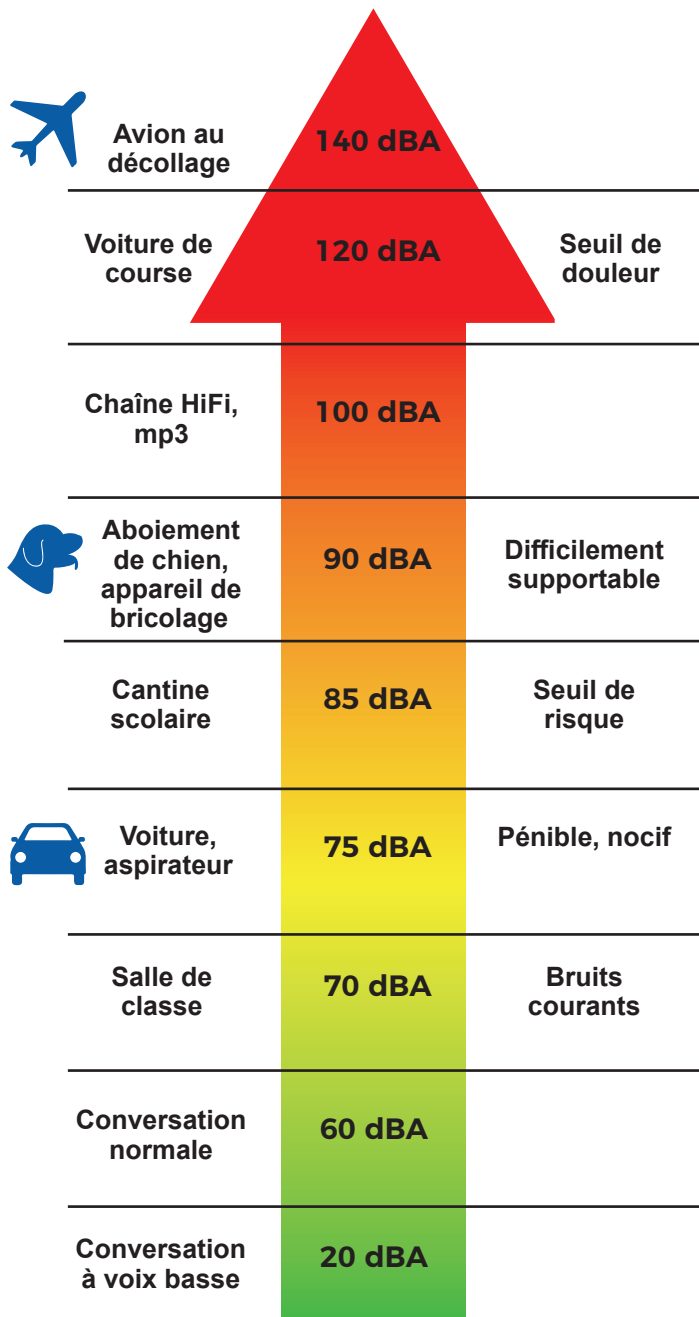
RÉGLEMENTATION

▶ Articles R 4431-1 à R 4437-4 du Code du travail :

- ⇒ Maximum 80 (dBA) décibel A (pondéré) sur 8 heures
- ⇒ Si 80-85 dBA et/ou choc sonore (crête) entre 135 et 137 dBC : mesures de réduction du bruit recommandées.
- ⇒ Si > 85 dBA et/ou crête > 137 dBC : mesures de réduction du bruit obligatoires.



ÉCHELLE DU BRUIT



LES CONSÉQUENCES D'UNE EXPOSITION AU BRUIT

- ▶ Fatigue
- ▶ Manque de concentration
- ▶ Migraine
- ▶ Troubles du sommeil
- ▶ Troubles cardio-vasculaires
- ▶ Etc.



QUELQUES SOLUTIONS

▶ Techniques :

- ⇒ Insonorisation des murs : sols et plafonds (à étudier avec acousticien)
- ⇒ Suppression des "fuites" de bruit : double vitrage, réglette sous les portes, joints d'étanchéité...
- ⇒ Cloisonnement des espaces de vie
- ⇒ Nappes matelassées
- ⇒ Patins sous le mobilier

▶ Organisationnelles :

- ⇒ Jeux sonores à l'extérieur le plus souvent possible
- ⇒ Activité en petits groupes

▶ Humaines :

- ⇒ Affichage : sensibilisation du personnel et des grands enfants pour effectuer la "chasse" au bruit

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez
votre Médecin du travail ou l'équipe
pluridisciplinaire de votre Service de
Prévention et de Santé au Travail

Document élaboré par AIST84
Membre de Présanse Paca-Corse

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous
sur les réseaux

